

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DGRI 60 Mise à disposition gratuite des salons de l'Hôtel de Ville au bénéfice des associations organisatrices du Nouvel an chinois qui se tiendra le 28 janvier 2020.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose la mise à disposition gratuite des salons de l'Hôtel de Ville (*salle des fêtes, salon des Arcades, Salon Georges Bertrand et salon Jean-Paul Laurens*) au bénéfice des organisateurs du Nouvel an chinois ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7ème commission,

Délibère :

Une mise à disposition gratuite des salons de l'Hôtel de Ville au bénéfice des associations organisatrices du Nouvel an chinois le 28 janvier 2020. Cette mise à disposition est évaluée à 5 000 euros HT.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO